



VILLE DE CORBAS

A l'attention des parents d'élèves de Corbas

Affaire suivie par **Anne Claire GÉNIN**
Chef de service Éducation

Tél : 04 37 25 19 59
dejs@ville-corbas.fr

Madame, Monsieur,

Réf. : 2021/D/1331

Objet : Lettre aux parents

Il y a deux mois, nous vous informions d'un préavis de grève général susceptible d'affecter le fonctionnement de nos accueils périscolaires dans les écoles.

Malgré tous les efforts que nous avons mis en œuvre pour éviter les fermetures et atténuer l'impact sur vos organisations, nous traversons actuellement une phase dure du conflit avec les ATSEM.

Cette situation n'est en aucun cas la résultante d'un laxisme de la Municipalité. Avec les services, nous œuvrons en effet de manière active à la résolution de ces difficultés. Ce que vous voyez est ce qui n'a pas réussi à être traité.

Nous sommes conscients de l'impact sur vos organisations et la difficulté dans laquelle cette situation place certains d'entre vous. Nous sommes actuellement en train d'explorer les différents outils opérationnels et juridiques susceptibles de nous aider à assurer la continuité du service public. Ce travail doit être fait dans les règles et nécessite du temps.

Il nous semble donc important aujourd'hui de partager avec vous où nous en sommes et pourquoi.

La commune doit appliquer au plus tard le 1er janvier 2022 la loi de transformation de la fonction publique. Cela implique notamment l'obligation que chaque agent à plein temps effectue réellement 1607 heures par an. Pour l'heure, nos agents travaillent en moyenne 1585 heures.

Depuis 6 mois, le Maire et son exécutif ont multiplié les rencontres avec les services de la ville, avec comme objectif de ne pas pénaliser les agents dont le professionnalisme et le sens du service public se vérifient au quotidien.

Chaque service a des spécificités et c'est le cas du poste d'ATSEM. Aussi devons-nous, en plus de la loi, rectifier une erreur qui leur avait attribué trop de jours de récupération.

L'impact est particulièrement fort (5,5 jours par an) et génère un réel sentiment de perte d'acquis au sein des équipes, malgré un cadre de travail particulièrement qualitatif à Corbas.

En l'occurrence, pour des raisons de légalité, d'équité entre les personnels, et in fine, de bonne gestion de l'argent des contribuables, il n'est pas envisageable de maintenir cette erreur malgré la transition difficile à vivre pour certains.

Veuillez adresser votre courrier à :

Mairie de Corbas, Place Charles Jocteur – 69960 CORBAS - Tél. 04 72 90 03 00 – Fax 04 72 50 36 04

Cet impératif entraîne de vives protestations et le mouvement de grève dont vous êtes les premiers impactés.

Nous prenons la mesure de la difficulté dans laquelle cette situation peut mettre les parents. Malgré tout, nous ne pouvons pas céder aux demandes qui nous amèneraient à enfreindre la loi et qui impacteraient le niveau et la qualité du service au public sur le long terme.

Les moyens d'une collectivité s'appuient aujourd'hui fortement sur les contributions des habitants que ce soit par l'impôt et la tarification. Nous faisons au mieux pour tenir les deux exigences : qualité du service public et équité au travail.

Nous ne sommes pas sans espérer que nos personnels changeront de position sur le fond des enjeux. Pour autant, nous étudions actuellement les leviers que nous pourrions activer pour réduire l'impact sur vos organisations.

Nous sommes particulièrement sensibles aux mouvements d'entraide des parents qui émergent actuellement et tenons à remercier de ces initiatives tous les protagonistes.

Nous allons prochainement rencontrer vos fédérations de parents d'élèves pour pouvoir échanger plus largement sur ces différents sujets.

Soyez convaincus que nous mettons tout en œuvre pour que cette situation de blocage cesse, que des solutions pérennes soient apportées et que vous retrouviez un service public digne de la confiance que vous lui témoignez.

Souade KACI

**L'adjointe à la petite enfance, à
l'enfance et au scolaire,**

